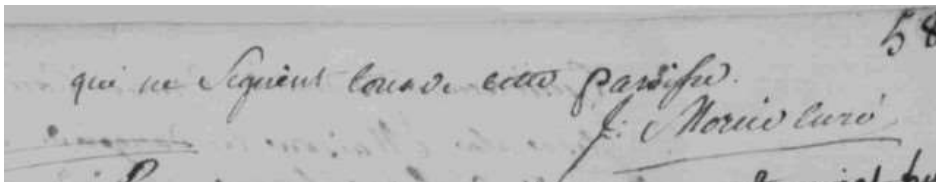
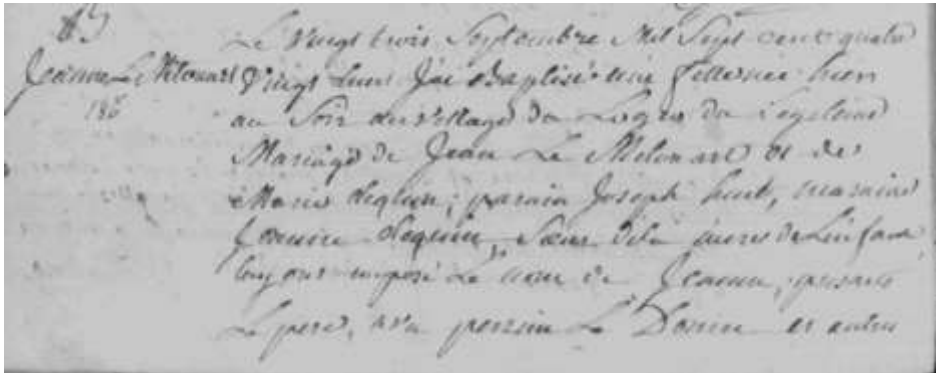


Jeanne Le Mitouard

Elle est née le 23 septembre 1788, au village du Logeo à Sarzeau. Son père Jean est matelot et sa mère Marie Cloquin est fille de François Cloquin, maître de chasse-marée. Elle naît donc dans une famille de marin.



Elle se marie le 4 février 1812 avec Louis Guillaume Le Barch, laboureur. Lors de cette union Euphrasine, fille naturel née en 1809, est légitimée par son père. Marie Jeanne naît en 1813 et Marie-Anne en 1817. Comme sa mère elle sera cabotière et sauveteur en mer. Anne Célestine naît en 1820.

Jeanne Le Mitouard, dite "La France", après avoir navigué au cabotage, acheta un canot à voiles et avirons de 5 mètres pour effectuer le transport des personnes, des marchandises et des animaux du port du Logeo au port de Vannes. Bâtie comme une athlète, vêtue comme un matelot, en sabots surmontés de toile cirée cousue et pointée, elle partait par tous les temps, aidée par les courants, à la voile ou à l'aviron. Elle aimait passionnément la mer. Son instinct, sa force et son courage lui donnèrent l'occasion de sauver plusieurs fois des vies et des cargaisons. Elle reçut en 1837 la médaille d'honneur des sauveteurs en mer. Elle s'éteignit le 28 juin 1842, à l'âge de 54 ans, usée d'avoir mené cette vie rude. De la même trempe que sa mère, une de ses trois filles, Marie-Anne, lui succéda et sauva à deux reprises des bateaux en perdition dans le Golfe. Elle reçut la double médaille d'honneur. Leur histoire reste profondément ancrée dans la mémoire des gens du pays qui leurs vouent toujours beaucoup d'admiration.

"La France" avait coutume de dire :

"Il faut toujours avoir un œil à terre et un œil en mer".

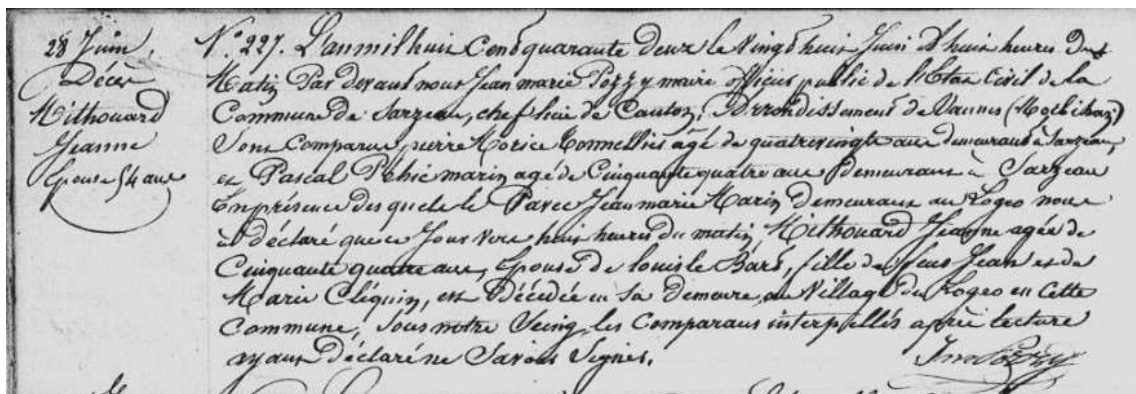
En mit huit cent douze le quatre février de vint heures demie l'adjudant
Louis Guillaume le d'arch a déclaré quel enfant d'un sexe féminin
de la dite Jeanne Mironard épouse, né le cinq février mil huit cent neuf enregistré en
cette mairie le lendemain, six février, sous le nom d'expres sines Mironard fille de
Jeanne et Paul Lopez dans le dit enregistrement déclaré inconnu, est son enfant, qu'il
lui appartient et le reconnait, et que il veut et qu'il entend par le présent acte d'enregistrement
la légitimité et lui donner l'honneur de son nom à lui-même : la quelle déclaration la dite Jeanne
Mironard a reconnue vraie et approuvée sans aucune réserve.
De lous ce avons dressé acte en présence de Louis le d'arch marié âgé de cinquante quatre
ans, demeurant à Sauter et oulé de l'épouse, de Michel Jean Ferruquis âgé de quarante
ans, demeurant en cette ville : ce deux témoins de l'épouse ; de Louis Laroquet capitaine de
mariage âgé de cinquante un ans, demeurant au loges, et de Joseph Marie Denis capitaine
mariage demeurant au dit loges âgé de cinquante un ans, ce deux derniers témoins de
l'épouse, fait et arrêté en mairie survenue les jours, mois et an que dessus, sous les sceux
des dits Michel Jean, Joseph Marie dans et le notaire, les époux et leurs et leurs nous ont
relevés relatifs signés de ce interposé par les d'arch.

76. 33

En l'ordonné le dit Louis Guillaume le d'arch a déclaré quel enfant d'un sexe féminin
de la dite Jeanne Mironard épouse, né le cinq février mil huit cent neuf enregistré en
cette mairie le lendemain, six février, sous le nom d'expres sines Mironard fille de
Jeanne et Paul Lopez dans le dit enregistrement déclaré inconnu, est son enfant, qu'il
lui appartient et le reconnait, et que il veut et qu'il entend par le présent acte d'enregistrement
la légitimité et lui donner l'honneur de son nom à lui-même : la quelle déclaration la dite Jeanne
Mironard a reconnue vraie et approuvée sans aucune réserve.
De lous ce avons dressé acte en présence de Louis le d'arch marié âgé de cinquante quatre
ans, demeurant à Sauter et oulé de l'épouse, de Michel Jean Ferruquis âgé de quarante
ans, demeurant en cette ville : ce deux témoins de l'épouse ; de Louis Laroquet capitaine de
mariage âgé de cinquante un ans, demeurant au loges, et de Joseph Marie Denis capitaine
mariage demeurant au dit loges âgé de cinquante un ans, ce deux derniers témoins de
l'épouse, fait et arrêté en mairie survenue les jours, mois et an que dessus, sous les sceux
des dits Michel Jean, Joseph Marie dans et le notaire, les époux et leurs et leurs nous ont
relevés relatifs signés de ce interposé par les d'arch.

M. J. L. Ferruquis
J. M. Denis
D. Mironard

Jeanne décède le 28 juin 1842, elle a 54 ans.



Le sauvetage en mer

L'histoire du sauvetage en mer débute en France, à Boulogne-sur-Mer en 1825 avec la naissance de la Société Humaine et des Naufragés de Boulogne. M. Vasseur, maire, est le fondateur.

Jeanne Le Mitouard a sans doute reçu cette médaille en vigueur à l'époque. Son bateau ne devait pas ressembler à celui mis en service en 1890.



Les dynasties et fratries des maitres au cabotage sur la presqu'île de Rhuy au XVIII ème siècle

Les trois ports en activité à cette époque sont Sarzeau avec le Logeo, Arzon avec Port-Navalo et Saint-Gildas de Rhuy.

Pour devenir maitre de chasse-marée ou de gabarre il faut passer un examen de maitrise. Ce sont les matelots souvent fils ou frères de maitre qui le passent. Dans les registres ont retrouvent :

Fardel principalement sur Arzon et Saint-Gildas

Couedel sur Arzon

Le Biboul sur Sarzeau et Saint-Gildas

Le Palmec sur Saint-Gildas

Largouet sur Sarzeau

Stéphany sur Arzon

Rollando sur Sarzeau et Saint-Gildas

Cauzic sur Arzon

Fig. 1 – *La descendance de Guillaume Stéphany : Trois générations de maîtres*

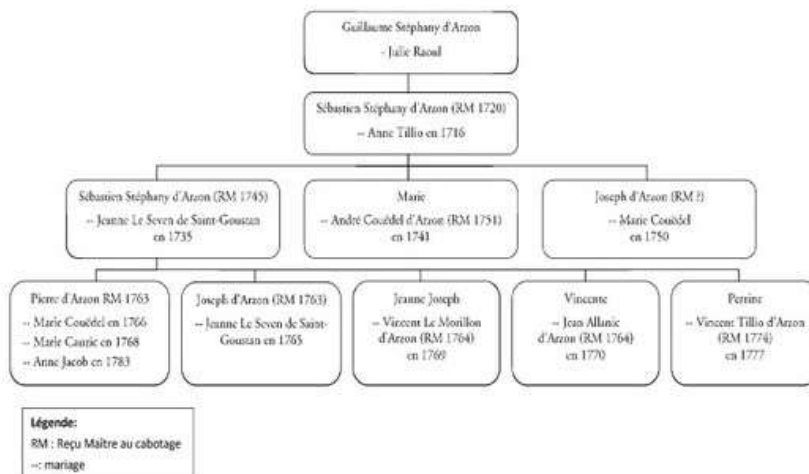
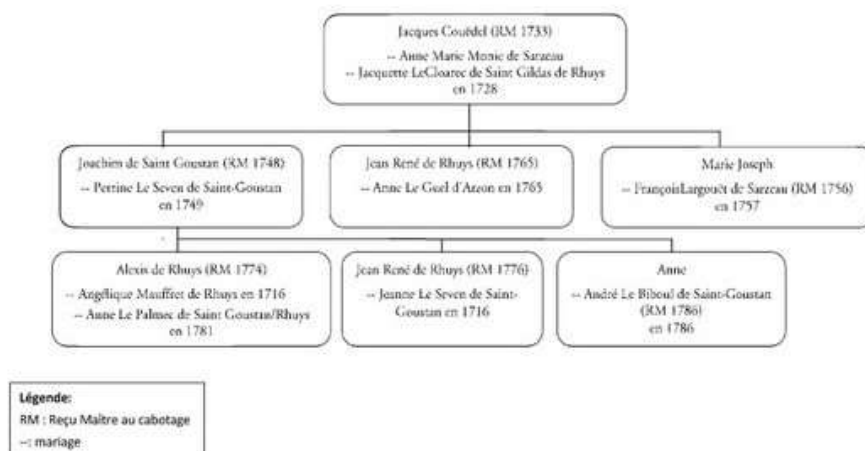


Fig. 2 – Jacques Couëdel et sa descendance : une dynastie de maîtres



Exemple d'homogamie professionnelle : on se marie avec des individus dont les parents exercent la même profession.

Sources : [Annales de démographie historique 2012/2 \(n° 124\)](#), pages 161 à 185

LESLES